

La protection environnementale en islam

(partie 1 de 7) : Introduction générale



Dieu a tout créé, dans l'univers, avec mesure et dans de justes proportions, tant au niveau quantitatif que qualitatif. Dieu déclare, dans le Coran :

**« Nous avons certes créé toute chose avec juste mesure. »
(Coran 54:49)**

**« Et Il impartit à toute chose ses justes proportions. »
(Coran 13:8)**

Nous retrouvons, dans l'univers, une très grande diversité, tant dans les formes que dans les fonctions. L'univers et ses diverses composantes répondent au besoin de bien-être des êtres humains, ce qui est une manifestation de la grandeur du Créateur; c'est Lui qui détermine et ordonne toute chose et il n'y a rien, dans ce qu'Il a créé, qui ne témoigne de Sa gloire.

**« Ne vois-tu pas que Dieu est glorifié par tous ceux qui se trouvent dans les cieus et sur la terre, de même que par les oiseaux déployant leurs ailes? Chacun d'eux sait L'adorer et Le glorifier. Et Dieu sait parfaitement ce qu'ils font. »
(Coran 24:41)**

Chaque chose que Dieu a créée constitue un signe prodigieux, chargé de sens et témoignant de la gloire, de la sagesse et de la grandeur de son Créateur.

« C'est Lui qui a fait de la terre un berceau, pour vous, et vous y a tracé des chemins. Et c'est Lui qui fait descendre l'eau du ciel. Avec celle-ci, Nous faisons germer, par couples, des plantes de toutes sortes (et Nous vous disons) : « Mangez et faites paître votre bétail. » Voilà bien là des signes pour les doués d'intelligence. » (Coran 20:53-54)

Dieu n'a rien créé en vain, sans sagesse ni objectif. Il affirme, dans le Coran :

« Ce n'est pas par divertissement que Nous avons créé les cieux, la terre et tout ce qui se trouve entre les deux. En vérité, Nous les avons créés dans un but précis. » (Coran 44:38-39)

Le Coran nous présente donc l'univers comme ayant été créé avec un but précis. Tout a été créé, dans l'univers, pour être au service de Dieu, qui administre Ses créatures et Ses créations en utilisant les unes en faveur des autres et qui contrôle les cycles miraculeux de la vie et de la mort.

« Certes, c'est Dieu qui fait fendre la graine et le noyau de datte (pour qu'ils germent). Du mort, Il fait sortir le vivant et du vivant, Il fait sortir le mort. Tel est Dieu. Comment se fait-il, donc, que vous vous détourniez? » (Coran 6:95)

La vie et la mort ont été créés par Dieu :

« Béni soit Celui qui détient en Sa main la royauté suprême et qui a le pouvoir sur toute chose. [C'est Lui] qui a créé la vie et la mort afin de vous éprouver et [de déterminer] qui d'entre vous a la meilleure conduite. » (Coran 67:1-2)

Tous les êtres vivants ont été créés pour être au service de Dieu. C'est en remplissant leurs rôles respectifs, pour lesquels ils ont été créés, au sein de la société, que les êtres vivants se rendent service à eux-mêmes, en ce monde comme dans l'au-delà. Le bien commun universel est un principe qui imprègne l'univers et qui découle de l'Unicité de Dieu, car ce n'est qu'en travaillant pour le bien commun que l'on peut être au service du Créateur .

L'homme fait partie intégrante de cet univers, dont les éléments se complètent les uns les autres pour former un tout, et il occupe une position particulière parmi les choses et les êtres créés. La relation entre l'homme et l'univers, telle que définie dans le Coran et dans la sounnah, peut se décrire comme suit :

- Une relation de méditation, de considération et de réflexion sur l'univers et sur ce qu'il contient.
- Une relation où l'homme utilise et développe de façon durable, à son avantage et dans son propre intérêt, les éléments de l'univers.
- Une relation où l'homme prend soin et s'occupe de tous les êtres vivants et non seulement des êtres humains, car le Prophète a dit : « Il y a une rétribution pour le bien que l'on fait à tout être vivant. » (*sahih al-Boukhari*)

Dieu a décidé de remettre l'intendance de la terre entre les mains de l'homme. Ainsi, en plus de faire partie de la terre et de l'univers, l'homme doit également exécuter les ordres et les injonctions de Dieu. Il ne fait qu'administrer la terre, sans en être le propriétaire; il en est le bénéficiaire et non le commandant. Les cieux et la terre et tout ce qu'ils contiennent n'appartiennent qu'à Dieu. L'homme s'est vu remettre l'intendance de la terre dans un but bien précis : pour qu'il l'utilise dans son propre intérêt et dans celui du bien commun. Il est donc chargé de son administration et doit l'utiliser comme fiduciaire, dans les limites établies par Dieu. Le Prophète (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) a dit :

« Le monde est beau et verdoyant et en vérité, Dieu, soit-Il glorifié, a fait de vous Ses intendants, dans ce monde, et Il voit de quelle façon vous vous acquittez de cette tâche. » (Sahih Mouslim)

Toutes les ressources desquelles dépend la vie ont été créées par Dieu, qui les a confiées à nos soins. Et Il a ordonné la subsistance pour tous, êtres humains et êtres vivants en général.

« Il a implanté des montagnes fermes dans la terre, (montagnes) qui s'élèvent très haut au-dessus de sa surface. Il a béni la terre et lui a assigné ses ressources alimentaires en quatre jours, selon les besoins de ceux qui cherchent à se nourrir. » (Coran 41:10)

Ainsi, en islam, l'utilisation de ces ressources est le droit et le privilège de tous les êtres humains et de toutes les espèces vivantes. C'est pourquoi l'homme doit prendre toutes les précautions pour s'assurer que les droits et les intérêts de tous les êtres vivants sont respectés, puisqu'ils cohabitent tous sur cette terre. De même, l'homme ne doit pas considérer que la planète appartient plus à une génération qu'à une autre. L'administration de la terre est une responsabilité partagée par toutes les générations, qui doivent l'utiliser à bon escient, selon leurs besoins, sans négliger les intérêts des générations futures. L'homme ne doit donc pas abuser ou faire mauvais usage des ressources naturelles, ni les altérer, car chaque génération a droit d'en tirer des bienfaits, tout en prenant soin de ne pas se les accaparer.

Le droit d'exploiter et d'utiliser les ressources naturelles dont Dieu a fait don aux hommes implique nécessairement une obligation, de la part des hommes, de les préserver, tant au niveau quantitatif que qualitatif. Dieu a créé tout ce qui est essentiel à la vie de l'homme et toutes les ressources naturelles dont il a besoin, afin qu'il se sente suffisamment bien pour L'adorer et réfléchir à sa raison d'être, sur terre, et afin qu'il apprécie la beauté des choses et prenne plaisir à la vie. L'homme n'a donc aucun droit de provoquer sciemment la dégradation de l'environnement ni de faire en sorte qu'il devienne de moins en moins accueillant pour la vie humaine, pas plus qu'il n'a le droit d'exploiter ou d'utiliser des ressources naturelles sans aucun jugement ni aucune limite, de façon à polluer, gâcher et gaspiller les sources de subsistance des êtres vivants.

Bien que la position de l'islam sur l'environnement, les éléments essentiels à la vie humaine et les ressources naturelles soit surtout fondée sur l'interdiction d'abuser de ces dons de Dieu, elle est également fondée sur le développement durable. La préservation des ressources naturelles et le développement durable assurent la fertilité des terres et rendent possible une agriculture en harmonie avec la nature. Dieu dit, dans le Coran :

« De la terre Il vous a créés, et Il vous y a installés pour la peupler. » (Coran 11:61)

Le prophète Mohammed (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) a dit :

« Si un musulman plante un arbre ou ensemence un champ et qu'un être humain, un oiseau ou un animal mange de ce qu'ils auront produit, il sera récompensé comme s'il avait donné en charité. » (Sahih al-Boukhari, Sahih Mouslim)

« Quiconque plante un arbre, il n'y a pas d'être humain ni de créature de Dieu qui ne mangera de ses fruits sans que celui qui l'a planté ne soit rétribué comme s'il avait donné en charité. »^[1]

« Si le Jour de la Résurrection survient alors que l'un de vous tient en sa main une graine qu'il s'apprêtait à semer, qu'il la sème. »^[2]

Les paroles d'Ali ibn Abi-Talib, le quatrième calife, à un homme qui avait défriché et développé un terrain abandonné, nous donnent une idée de l'approche de l'islam envers le développement et l'utilisation des ressources naturelles :

« Va de l'avant, à condition que ce soit à titre de bienfaiteur et non de voleur, de cultivateur et non de destructeur. »^[3]

Cette attitude positive doit se traduire par le fait de prendre des mesures pour améliorer tous les aspects de la vie : la santé, la nutrition, le bien-être psychologique et la spiritualité, dans l'intérêt de l'homme et le maintien de son bien-être, de même que pour le bien commun et l'amélioration des conditions de vie pour les futures générations. Tel que nous l'avons vu dans les hadiths ci-dessus, le développement et la protection de l'environnement, en islam, vise le bien-être de tous les êtres vivants.

Footnotes:

^[1] Hadith authentique relaté par l'imam Ahmad dans son Mousnad et par Tabarani dans al-Mu'jam al-Kabir.

^[2] Hadith authentique relaté par imam Ahmad dans son Mousnad, par al-Boukhari dans al-Adab al-Mufrad et par Abou Daoud at-Tayalisi, dans son Mousnad.

^[3] Relaté par Yahya ibn Adam al-Qurashi dans Kitab al-Kharaj, avec comme source Sa'id ad-Dabbi.

(partie 2 de 7) : La préservation des ressources naturelles de base

En observant l'univers, nous ne pouvons que constater la sagesse de Dieu dans les éléments de la création. Le Coran nous apprend que chaque créature, dans l'univers, qu'elle soit connue de l'homme ou non, joue deux rôles majeurs : un rôle religieux, en ce sens qu'elle témoigne de la présence et de l'infinie sagesse du Créateur, et un rôle social, au service de l'homme et des autres êtres vivants.

Dieu a fait en sorte que Ses créatures soient au service les unes des autres. Les proportions, dans les éléments, et la répartition des créatures, qui jouent chacune leur rôle et qui possèdent toutes une certaine valeur, forment l'équilibre dynamique par lequel la création est préservée. La surexploitation, l'abus, la mauvaise utilisation, la destruction et la pollution des ressources naturelles constituent tous des transgressions contre la création divine. Parce que ses intérêts personnels sont toujours susceptibles de pousser l'homme à perturber l'équilibre des choses établi par Dieu, la protection des ressources naturelles est un devoir pour chacun.

De par Sa sagesse, Dieu a fait en sorte que maints éléments de Sa création soient au service de l'humanité. Mais nulle part Dieu n'indique-t-Il qu'ils ont été créés uniquement pour être au service de l'homme. La majorité des érudits musulmans affirment qu'être au service de l'homme n'est pas la seule raison pour laquelle ils ont été créés. Pour ce qui est des paroles de Dieu :

« Il a soumis à votre service les vaisseaux qui, par Son ordre, voguent sur la mer. Et Il a soumis à votre service les rivières. Et pour vous, Il a assujetti le soleil et la lune à une perpétuelle évolution, de même qu'Il vous a assujetti la nuit et le jour. Il vous a accordé de tout ce que vous Lui avez demandé. Et si vous comptiez les bienfaits de Dieu, vous n'arriveriez jamais à les dénombrer. » (Coran 14:32-34)

... et autres versets similaires dans lesquels Dieu affirme avoir fait Sa création pour les fils d'Adam, ils mentionnent les hommes mais n'excluent pas les autres créatures. Mais il affirme clairement aux fils d'Adam qu'ils peuvent trouver de nombreux bienfaits dans ces créatures.^[1]

Mêmes si les rôles sociaux de chaque être et de chaque élément sont très importants, le premier rôle de tous les êtres créés est d'être un signe de la présence du Créateur, et cela constitue une raison suffisante pour préserver l'environnement. On ne peut protéger l'environnement uniquement pour s'assurer de pouvoir combler nos besoins vitaux; les raisons qui nous poussent à le faire doivent se situer au-delà de cela.

Parce que nous ne sommes pas conscients de tous les rôles bénéfiques de tous les éléments et êtres vivants de la création, concentrer nos efforts de

préservation de l'environnement uniquement sur les avantages que peut en tirer l'homme finirait inévitablement par ébranler l'équilibre établi par Dieu, par une mauvaise utilisation de Sa création et par la détérioration des ressources. Mais si l'on fonde la protection de l'environnement sur sa valeur en tant que signe du Créateur, nous ne prenons pas de tels risques. Chaque élément et chaque espèce joue un rôle particulier dans l'adoration de Dieu et dans le fait d'amener l'homme à connaître et à comprendre son Créateur, de même que le pouvoir, la sagesse et la miséricorde infinies de Celui-ci. Chaque espèce diffère au niveau de ses caractéristiques et chacune témoigne de la gloire de Dieu d'une façon unique.

De plus, tous les êtres humains, de même que les bestiaux et les animaux sauvages, possèdent le droit de partager les ressources naturelles de la terre. L'abus, par l'homme, de n'importe quelle ressource, comme l'eau, l'air, la terre, ou de créatures telles que les plantes ou les animaux est interdit, tandis que leur préservation est fortement encouragée.

Footnotes:

[1] Taqi ud-Din Ahmad ibn Taymiyah, dans Majmu 'al-Fatawa.

(partie 3 de 7) : La préservation des ressources naturelles de base – l'eau

Dieu a fait de l'eau l'origine de la vie. Dans le Coran, Il dit :

**« Puis, Nous avons (...) fait de l'eau toute chose vivante. »
(Coran 21:30)**

Les plantes, les animaux et les hommes dépendent tous de l'eau pour leur existence et pour la continuité de leur vie. Dieu dit :

« ...dans l'eau que Dieu fait descendre du ciel et par laquelle Il redonne vie à la terre desséchée... » (Coran 2:164)

« Et c'est Lui qui, du ciel, fait descendre l'eau avec laquelle Nous faisons naître des bourgeons de toutes sortes... » (Coran 6:99)

« Et tu vois, (ô Mohammed) que lorsque la terre est stérile et que Nous y faisons descendre la pluie, elle frémit, se gonfle et fait pousser toutes sortes de splendides végétaux. » (Coran 22:5)

« Et Nous faisons descendre du ciel une eau purifiante pour faire revivre par elle un pays mort (de sécheresse) et

donner à boire aux multiples bêtes et êtres humains que Nous avons créés. » (Coran 25:48-49)

Dieu invite l'homme à apprécier la valeur de cette source de vie indispensable :

« Voyez-vous l'eau que vous buvez? Est-ce vous qui la faites descendre d'un nuage? Ou est-ce Nous qui la faisons descendre? Si Nous le voulions, Nous la rendrions amère. Alors pourquoi n'êtes-vous pas reconnaissants? » (Coran 56:68-70)

« Dis : « Que vous en semble? Si (toute) votre eau venait à disparaître au plus profond de la terre, qui vous apporterait alors une source d'eau jaillissante? » (Coran 67:30)

En plus de cette fonction vitale, l'eau remplit aussi un rôle socio-religieux, car elle sert aux ablutions précédant les prières et à retirer les impuretés des vêtements afin que l'homme puisse aller à la rencontre de son Seigneur en étant propre et pur. Dieu dit, dans le Coran :

« Puis, du ciel, Il fit descendre une pluie afin de vous purifier... » (Coran 8:11)

Dieu a également accordé d'autres rôles aux lacs, aux mers et aux océans. Il en a fait l'habitat de maintes créatures, qui jouent un rôle important dans la perpétuation de la vie et dans le développement du monde en général. Dieu dit :

« Et c'est Lui qui a soumis la mer afin que vous puissiez en manger une chair fraîche, et que vous en retiriez des parures que vous portez. Et l'on voit les bateaux y fendre les flots pour que vous partiez en quête de Sa grâce et que vous soyez reconnaissants. » (Coran 16:14)

« La chasse en mer et la consommation du poisson vous sont permises, pour vous-mêmes comme pour les voyageurs. » (Coran 5:96)

Il ne fait aucun doute que la préservation de cet élément vital est absolument essentielle à la perpétuation de la vie sous toutes ses formes. Il est également obligatoire, en islam, de préserver tout ce qui assure la continuité de la vie. Toute action compromettant les fonctions biologiques et sociales des éléments essentiels à la vie, que ce soit par la destruction ou par la pollution, de façon à les rendre impropres aux êtres vivants et donc à mettre en péril leur vie relève du principe islamique selon lequel « tout ce qui mène à une action interdite est interdit en soi ».

En raison de l'importance de l'eau comme source de vie, Dieu a fait de son utilisation un droit commun à tous les êtres vivants, hommes, plantes et

animaux. Tous y ont droit et l'homme ne peut se permettre de la gaspiller, de la polluer ou de se l'approprier. Dans l'histoire des Thamud et de la chamelle, dans le Coran, Dieu dit :

**« Apprends-leur que l'eau sera partagée entre eux... »
(Coran 54:28)**

Et le prophète Mohammed (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) a dit :

« Les musulmans se doivent de partager ces trois choses : l'eau, le pâturage et le feu. »^[1]

Gaspiller l'eau est interdit, et cette interdiction s'applique autant à l'utilisation privée qu'à l'utilisation publique, que l'eau soit rare ou abondante. Il a été rapporté qu'une fois, le Prophète est passé près de Sa'd, un de ses compagnons, qui faisait ses ablutions pour la prière. Il lui dit :

« Quel est ce gaspillage, Sa'd? »

« Peut-on parler de gaspillage même lorsque l'on fait ses ablutions pour la prière? », demanda Sa'd.

Et le Prophète répondit : **« Oui, même si tu les fais au bord d'une rivière. »^[2]**

La longue expérience des juristes musulmans dans l'attribution de droits à l'eau dans les contrées arides a donné naissance à un bel exemple d'utilisation durable de cette ressource limitée; un exemple de plus en plus significatif dans un monde où les ressources, qui furent autrefois abondantes, se font de plus en plus rares.

Footnotes:

^[1] *Abou Daoud, Ibn Majah, et al-Khallal.*

^[2] *Ibn Majah.*

(partie 4 de 7) : L'air, les terres et le sol

2. L'air



Cet élément n'est pas moins important que l'eau pour la perpétuation de la vie. Pratiquement toutes les créatures terrestres dépendent de l'air pour respirer. L'air a également d'autres rôles à jouer qui ne sont peut-être pas

évidents pour les hommes, mais que Dieu a créés dans un but bien précis (comme le rôle des vents dans la pollinisation), tel qu'Il nous l'explique dans le Coran

« Nous envoyons les vents fécondants... » (Coran 15:22)

Les vents sont également des signes de la toute-puissance de Dieu et de Sa grâce, de même que de la perfection de Sa création. Il dit, dans le Coran :

« Certes, dans la création des cieux et de la terre, dans l'alternance de la nuit et du jour, dans les navires qui voguent en mer chargés de choses utiles aux gens, dans l'eau que Dieu fait descendre du ciel et par laquelle Il redonne vie à la terre desséchée et y répand des bêtes de toutes sortes, dans la variation des vents, et dans les nuages soumis entre le ciel et la terre, dans tout cela il y a des signes (du pouvoir suprême de Dieu) pour ceux qui raisonnent. » (Coran 2:164)

« C'est Lui qui envoie les vents comme précurseurs de Sa miséricorde. Puis, lorsqu'ils transportent un nuage lourd (de pluie), Nous le dirigeons vers un pays mort (de sécheresse) et Nous en faisons descendre l'eau, par laquelle Nous faisons sortir (de la terre) toutes les variétés de fruits. » (Coran 7:57)

Comme l'air remplit ces rôles biologiques et sociaux, les efforts visant à le garder pur équivalent à des efforts pour la préservation de la vie elle-même, ce qui correspond à l'un des objectifs fondamentaux de la loi islamique. Encore une fois, tout ce qui est indispensable à la vie doit obligatoirement être préservé. Ainsi, toute action qui pollue l'air ou l'empêche de remplir son rôle vital va à l'encontre des objectifs de Dieu pour Sa création et, au niveau planétaire, constitue une obstruction au développement durable.

3. Les terres et le sol

Comme l'air et l'eau, les terres et le sol sont essentiels à la perpétuation de toutes les formes de vie sur terre. Dieu dit, dans le Coran :

« Quant à la terre, Il l'a établie pour (Ses) créatures. » (Coran 55:10)

Des minerais de la terre proviennent les éléments solides de nos corps comme de ceux des animaux et des plantes. Dieu dit, dans le Coran :

« Parmi Ses signes, Il vous a créés de poussière; puis vous voilà des êtres humains dispersés [de par le monde]! » (Coran 30:20)

Il a également fait de la terre notre habitat et celui de tous les êtres vivants :

« Dieu, de la terre, vous a fait croître comme des plantes ; puis, Il vous y fera retourner pour ensuite vous en faire resurgir. » (Coran 71:17-18)

« Et Dieu a fait de la terre une vaste étendue, pour vous, afin que vous puissiez y voyager par de vastes chemins. » (Coran 71:19-20)

Dieu a fait des terres une source d'alimentation pour la plupart des créatures vivantes. Il a rendu le sol fertile pour que nous y fassions croître des végétaux dont nous dépendons, de même que les animaux. Il a fait en sorte que les montagnes retiennent la pluie et jouent un rôle stabilisateur pour la croûte terrestre, tel qu'Il le mentionne dans le Coran :

« N'avons-Nous pas fait de la terre un endroit pour rassembler (à la fois) les vivants et les morts ? Et n'y avons-Nous pas placé de hautes montagnes ? Et ne vous y a-t-on pas abreuvés d'eau douce ? » (Coran 77:25-27)

« Par la suite, Il a étendu la terre et en a fait jaillir son eau et pousser ses pâturages. Et les montagnes, Il les a fermement ancrées. Tout cela afin de pourvoir à vos besoins et à ceux de vos bestiaux. » (Coran 79:30-33)

« Quant à la terre, Nous l'avons étalée, y avons implanté des montagnes fermes et immobiles, et y avons fait pousser toutes les espèces de façon équilibrée. Et Nous l'avons dotée de moyens de subsistance pour vous et pour d'autres créatures que vous n'êtes pas tenus de nourrir. » (Coran 15:19-20)

« Il y a pour eux un signe dans la terre morte [de sécheresse]. Nous la faisons revivre et en faisons sortir des grains dont ils se nourrissent. Nous y avons (aussi) disposé des palmeraies et des vignes... » (Coran 36:33-35)

Si nous voulons réellement nous montrer reconnaissants envers le Créateur, nous nous devons de maintenir la productivité du sol et ne pas l'exposer à l'érosion par une utilisation abusive. Dans la construction, l'agriculture, l'élevage, l'exploitation des forêts et des mines, nous nous devons de suivre des pratiques qui n'entraînent pas la dégradation des sols, mais qui en préservent et améliorent la fertilité. Car causer la dégradation de cette faveur de Dieu, de laquelle tant de formes de vie dépendent, équivaut à nier Ses bienfaits envers nous. Et parce que tout acte qui mène à la destruction des sols mène nécessairement à la destruction de la vie sur terre, un tel acte est strictement interdit.

(partie 5 de 7) : La préservation des ressources naturelles de base – les plantes et les animaux (1)

4. Les plantes et les animaux

On ne peut nier l'importance de la faune et de la flore en tant que ressources vivantes sans lesquelles ni l'homme ni les autres espèces ne pourraient survivre. Chaque créature possède une valeur en soi; chaque forme de vie provient de Dieu, qui l'a créée dans un but précis, et chacune mérite un certain respect. En tant que ressource génétique, chaque espèce et chaque variété est unique et irremplaçable. Une fois perdue, elle l'est à tout jamais.

En vertu de leur rôle unique consistant à produire de la nourriture en utilisant l'énergie solaire, les plantes constituent la première source d'alimentation pour les hommes et les animaux. Dieu dit, dans le Coran :

« Que l'homme considère donc sa nourriture : c'est Nous qui versons l'eau en abondance, qui faisons se fissurer la terre et y faisons pousser grains, vignes, fourrages, oliviers et palmiers, de même que jardins luxuriants, fruits et pâturages, [tout cela] pour pourvoir à vos besoins et à ceux de votre bétail. » (Coran 80:24-32)

En plus de leur rôle nourricier, les plantes enrichissent le sol et le protègent de l'érosion par le vent et l'eau. Elles conservent l'eau en retenant le trop-plein, elles contribuent à modérer le climat et à produire l'oxygène que nous respirons. Aussi, les divers usages que l'homme en fait (médicaments, huiles, parfums, cires, fibres, bois et combustibles) ne peuvent être sous-estimés. Dieu dit :

« Voyez-vous le feu que vous allumez? Est-ce vous qui avez fait grandir l'arbre [qui sert à l'entretenir], ou est-ce Nous qui l'avons fait grandir? C'est Nous qui en avons fait un symbole à méditer et un élément utile pour les habitants du désert.» (Coran 56:71-73)

Les animaux et les insectes, de leur côté, fournissent une alimentation aux plantes, à l'homme et aux animaux d'autres espèces. Leurs déjections et leurs cadavres enrichissent le sol et les océans. Par leurs mouvements et leurs migrations, ils contribuent à l'étalement des espèces végétales. Ils sont une nourriture les uns pour les autres et fournissent aux hommes du cuir, des poils, de la laine, des médicaments, des parfums, des moyens de transport, de même que de la viande, du lait et du miel. Et à cause de leurs sens hautement développés, leur perception et leurs relations sociales, un grand respect leur est accordé, en islam. Dans le Coran, Dieu compare les sociétés des animaux et des insectes à celle des hommes :

« Il n'est point de créature marchant sur la terre ou volant de ses ailes qui ne vive, comme vous, en communauté. »(Coran 6:38)

Le Coran mentionne également la beauté de ces créatures. Dieu a fait des plantes et des animaux des objets de réjouissance pour les yeux des hommes.

Il mentionne également d'autres rôles que jouent ces créatures, mais que les hommes ne perçoivent pas nécessairement, comme le fait d'adorer Dieu, de Le glorifier et de se prosterner devant Lui, tel que le leur dicte leur nature profonde. Dieu dit :

« Ne sais-tu pas que c'est devant Dieu que se prosternent tous ceux qui sont dans les cieux et sur la terre, le soleil, la lune, les étoiles, les montagnes, les arbres, les animaux, et une grande partie des êtres humains? » (Coran 22:18)

« Les sept cieux et la terre, et tous ceux qui s'y trouvent célèbrent Sa gloire. Et il n'existe rien qui ne célèbre Sa gloire et Ses louanges; mais vous ne comprenez pas leur façon de Le glorifier. » (Coran 17:44)

« Et c'est à Dieu que se prosternent, de bon cœur ou contre leur gré, tous ceux qui sont dans les cieux et sur la terre... »(Coran 13:15)

L'islam encourage toutes les mesures qui puissent être prises pour assurer la survie de ces créatures afin qu'elles continuent de jouer les rôles qui leur ont été assignés. La destruction de n'importe quelle espèce d'animaux ou variété de plante par l'homme ne peut être justifiée d'aucune façon, pas plus que sa reproduction intensive allant au-delà de son rythme normal de reproduction. Cela s'applique à la pêche et à la chasse, à l'exploitation forestière et aux coupes à blanc, aux pâturages et à toute autre usage de ces ressources. Il est impératif que la diversité génétique des êtres vivants soit préservée, à la fois pour leur propre bien et pour le bien de toute l'humanité.

(partie 6 de 7) : La préservation des ressources naturelles de base – les plantes et les animaux (2)

Le prophète Mohammed (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) a été envoyé par Dieu comme une...

« ... miséricorde à l'univers. » (Coran 21:107)

Il nous a appris, par ses recommandations et ses enseignements, comment prendre soin des créatures de la terre. Il a dit :

« Ceux qui font preuve de miséricorde sont traités de la même façon par le Miséricordieux. Faites preuve de miséricorde envers les êtres vivants de la terre et Celui qui est au-dessus des cieux se montrera miséricordieux envers vous. » (Abou Daoud, at-Tirmidhi)

Il a ordonné aux hommes de subvenir aux besoins des animaux à leur charge et a averti que quiconque laisse mourir un animal de faim ou de soif se verra rétribué par le feu de l'Enfer.^[1]

Il a également ordonné aux gens de subvenir aux besoins des animaux en général, rappelant qu'une personne avait vu ses péchés pardonnés pour avoir abreuvé un chien qui mourait de soif. Et lorsque ses compagnons lui demandèrent :

« Ô Messager de Dieu, y a-t-il une récompense pour le bien que nous faisons aux animaux? »

Il répondit : « Il y a une récompense pour tout bien fait à tout être vivant. » (*Sahih al-Boukhari, Sahih Mouslim*)

Chasser et pêcher pour se nourrir est permis, en islam. Toutefois, le Prophète (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) a maudit quiconque utilise une créature vivante comme cible, lui enlevant la vie simplement pour s'amuser.[2] De même, il a interdit aux gens de trop faire durer l'abattage d'un animal.[3] Il a dit :

« Dieu a prescrit la bonté envers toute créature. Alors quand vous tuez, tuez avec bonté et quand vous égorgez, égorgez avec bonté. Affûtez bien votre lame et défaites les liens de l'animal que vous venez d'égorger. »[4]

Le prophète Mohammed (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) a interdit de brûler une fourmilière et raconta qu'un jour, une fourmi mordit un des prophètes de Dieu, qui ordonna que toute la colonie soit brûlée. Mais Dieu le réprimanda en révélant :

« Parce qu'une fourmi t'a mordu, tu as détruit toute une nation qui célébrait la gloire de Dieu! » (*Sahih al-Boukhari, Sahih Mouslim*)

Une fois, il ordonna à un homme qui venait de prendre des oisillons d'un nid de les retourner immédiatement là où il les avait pris, car son geste avait énervé la mère des petits.[5]

Il a par ailleurs interdit les coupes d'arbres inutiles, car ces derniers apportent une ombre recherchée par les hommes et les animaux du désert[6] , en plus d'être l'habitat de divers animaux et insectes.

Sur la base de ces commandements et interdictions, les érudits musulmans ont statué que les créatures de Dieu jouissent d'une inviolabilité et ce, même en temps de guerre. Le Prophète (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) a interdit de tuer les abeilles et le bétail capturé, car les tuer est une forme de corruption, tel que mentionné par Dieu, dans le Coran :

« Et lorsqu'il se détourne (de toi), il s'efforce de répandre le désordre sur la terre et de détruire les récoltes et le bétail. Dieu n'aime point le désordre. » (Coran 2:205)

« Ces animaux jouissent d'une inviolabilité, au même titre que les femmes et les enfants. »[7]

Une des caractéristiques de la loi islamique est que les animaux ont tous des droits, applicables par les tribunaux et par le bureau du *hisbah*. Des juristes musulmans ont écrit :

« Les droits du bétail et des animaux en général. Ceux qui en ont la charge doivent les nourrir convenablement, même s'ils sont devenus vieux et malades et qu'ils n'en tirent plus aucun bénéfice; ils ne doivent pas les accabler au-delà de ce qu'ils peuvent supporter; ils ne doivent pas les mettre en présence de choses ou de situations où ils pourraient être blessés; ils doivent les abattre de la meilleure façon possible et ne pas prélever leur peau ni briser leurs os avant que leur corps ne soit devenu froid et qu'ils soient manifestement morts; ils ne doivent pas tuer leurs petits (si cela s'avère nécessaire) en leur présence; ils doivent les abattre individuellement, hors de la vue des autres; ils doivent leur donner un abri confortable et un endroit agréable où s'abreuver; ils doivent laisser les mâles et les femelles se rencontrer lors de la période de rut; ils ne doivent pas se débarrasser de ceux qu'il tuent lors de la chasse; et ils ne doivent pas les tuer avec une arme qui brise les os ni les abattre selon une méthode qui rend leur viande impropre à la consommation. »^[8]

L'islam considère ces êtres créés, animaux et plantes, de deux façons :

1. En tant qu'êtres vivants à part entière qui glorifient Dieu et qui attestent de Son pouvoir et de Sa sagesse;
2. En tant que créatures soumises à l'homme et à d'autres êtres créés, qui jouent des rôles essentiels dans le développement planétaire.

D'où l'obligation de les préserver et d'assurer leur développement, à la fois pour leur bien-être et pour leur utilité en tant que ressources vivantes irremplaçables.

Footnotes:

[1] *Sahih Al-Boukhari, Sahih Mouslim*

[2] *Sahih Al-Boukhari, Sahih Mouslim*

[3] *Sahih Al-Boukhari, Sahih Mouslim*

[4] *Sahih Mouslim, Abou-Daoud*

[5] *Abou Daoud*

[6] *Abou Daoud*

[7] Muwaffaq ad-Din ibn Qudamah dans al-Mughni.

[8] 'Izz ad-Din ibn 'Abdas-Salam, dans Qawa'id al-Ahkamfi Masalih al-Anam. Ce passage fait partie d'une discussion sur houqouq al-'ibad, les droits légaux et moraux des êtres humains et des autres créatures sur toute personne légalement responsable. Les droits légaux des animaux sont moins détaillés que ceux des êtres humains et sont soumis à certaines limites telles que la défense de la vie et de la propriété de l'homme, de même que les besoins de l'homme en nourriture. Il est remarquable, tout de même, qu'en islam, le concept de droits légaux applicables par les tribunaux s'adresse autant aux animaux qu'aux êtres humains.

(partie 7 de 7) : Protéger l'homme et l'environnement

Les préjudices de toutes sortes sont interdits en islam. L'un des principes fondamentaux de la loi islamique est cette déclaration du prophète Mohammed (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) :

« **Aucun préjudice ne peut être infligé ou rendu, en islam.** » (*Al-Hakim*)^[1]

Il est préférable de prévenir les préjudices et la corruption avant qu'ils n'aient lieu, plutôt que de tenter d'en réparer les dégâts une fois survenus. Une autre règle juridique importante, en loi islamique, stipule que : « Détourner le mal est plus important que la production de choses bénéfiques à l'humanité. » En d'autres termes, toute activité visant à produire des effets bénéfiques pouvant combler les besoins humains, à fournir des services essentiels, à développer l'agriculture, l'industrie ou les communications doit être faite en évitant de causer des dommages ou des blessures. Il est donc impératif que le plus possible de précautions soient prises lors du processus de planification et de mise en application de ces activités afin que n'en résultent pas des dommages pour l'homme ou l'environnement.

1. Déchets, gaz d'échappement, produits nettoyants et autres produits toxiques

Les déchets, les gaz d'échappement et les émanations provenant des activités humaines et industrielles et de l'utilisation de technologies modernes doivent être éliminés ou entreposés avec précaution, en prenant soin de protéger l'environnement. Il est également vital de protéger l'homme contre les effets nocifs de ces produits dans l'environnement. L'accumulation de déchets est souvent le résultat de notre propre tendance au gaspillage. L'islam interdit le gaspillage et nous encourage à réutiliser les biens ou à les recycler le plus possible, plutôt que de simplement les jeter.

Par ailleurs, le Prophète (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) a interdit aux gens de se soulager dans une étendue d'eau stagnante, sur les chemins, dans les endroits ombragés où les gens se réfugient du soleil ou dans le terrier d'un animal.^[2] Cette règle doit être comprise comme une interdiction de souiller ou de polluer les ressources essentielles, les lieux d'habitation et les lieux publics en général. Les déchets, les émanations et autres polluants similaires doivent être traités à la source, si possible, et leur entreposage doit être fait dans les règles de l'art pour éviter qu'ils ne deviennent nuisibles aux hommes ou aux animaux, selon le principe voulant que « aucune nuisance et aucun dommage ne doivent être éliminés par des moyens eux-mêmes nuisibles ou encore plus nuisibles. »

Cela s'applique aux effets néfastes des produits nettoyants et autres produits toxiques utilisés dans les maisons, les manufactures, les fermes et autres espaces publics ou privés. Il est absolument nécessaire de prendre toutes les mesures possibles pour éviter leurs effets nocifs avant qu'ils ne surviennent

ou les éliminer s'ils sont survenus, afin de protéger l'homme, de même que son environnement naturel et social. En fait, si l'effet nuisible de ces produits est plus important que le bénéfice qu'on en tire en les utilisant, alors ils ne doivent pas être utilisés et des alternatives doivent être recherchées.

2. Les pesticides

Le même principe s'applique aux pesticides, incluant les herbicides et insecticides. Si l'utilisation de telles matières cause du tort aux êtres humains et à l'environnement, alors elle devient prohibée, même si cela va à l'encontre des intérêts personnels de certains individus, selon le principe voulant que « un tort personnel est acceptable s'il sert à protéger le public d'un tort plus important », ou encore « qu'il faut choisir le moindre mal ». Si l'utilisation de tels pesticides ne peut être évitée, alors, dans des cas extrêmes, « la nécessité doit être évaluée », bien qu'il soit important de savoir que « ce qui est permis dans certaines situations désespérées cesse d'être permis lorsque la situation redevient normale ».

Selon l'islam, donc, les moyens les moins néfastes et les moins destructeurs doivent être utilisés. Les mesures préventives, les contrôles biologiques, les insectifuges non-toxiques, les substances biodégradables et les pesticides à faible portée doivent être préférés autant que possible aux alternatives plus destructrices. De plus, leur application doit être faite soigneusement, afin d'éviter de causer tout tort aux humains, aux récoltes et au bétail, pour éviter le plus possible d'impacts négatifs sur la création de Dieu.

3. Les substances radioactives

Les principes mentionnés ci-dessus s'appliquent également aux substances radioactives, qui sont non seulement extrêmement toxiques, mais qui le demeurent sur de très longues périodes de temps. Leur utilisation doit être réduite à son strict minimum et nous devons nous débarrasser de leurs déchets de la façon la plus efficace qui soit. Des précautions doivent être prises pour empêcher de tels déchets de s'échapper des installations nucléaires et pour prévenir tout impact néfaste à la suite de tests menés sur des explosifs nucléaires.

4. Le bruit

Comme les industries, les systèmes de communications et les transports sont souvent accompagnés de bruit important, il est essentiel qu'ils fassent de leur mieux pour réduire leur niveau sonore. Le bruit a un effet néfaste sur l'homme et sur les êtres vivants dans l'environnement. Il est donc nécessaire de le réduire le plus possible.

5. Drogues et autres substances intoxicantes

Il est clair que les drogues et produits intoxicants ont des effets néfastes sur la santé physique et mentale de l'être humain et, par conséquent, sur sa vie en général, car ses enfants, son travail, ses biens, son honneur et sa vertu en souffrent également. Toutes les études démontrent que les drogues causent des dommages considérables. Par conséquent, tout ce qui altère les capacités physiques et mentales de l'homme est interdit en islam, de même que leur fabrication, leur vente et tout ce qui est lié de près ou de loin à ces substances.

6. Les catastrophes naturelles

Toutes les précautions doivent être prises pour minimiser les effets des catastrophes naturelles telles les inondations, les tremblements de terre, les éruptions volcaniques, les tempêtes, les incendies, la désertification, les infestations et les épidémies. Il faut reconnaître que les désastres naturels sont parfois causés, du moins en partie, par l'activité humaine, et que les pertes de vies humaines et de biens qu'ils encourrent sont souvent aggravées par des installations et des édifices de piètre qualité, ainsi que par l'utilisation abusive des sols. Si les hommes comprenaient mieux les processus naturels, ils pourraient mieux planifier leurs activités diverses. Les pratiques à risque ne devraient pas être permises dans les régions susceptibles de représenter un danger pour l'être humain.

La protection de la vie humaine, des biens et des intérêts est essentielle et « tout ce qui est indispensable pour remplir une obligation est, en soi, obligatoire ». Selon la loi islamique, les « dommages doivent être éliminés » et ils doivent être « réparés le plus possible ». Mais les mesures de protection qui sont prises ne doivent pas causer elles-mêmes des effets néfastes selon le principe voulant que « les dommages ne doivent pas être éliminés en causant d'autres dommages similaires ».

Footnotes:

[1] Cela, et les principes légaux qui en découlent, sont bien connus. Nous les retrouvons dans les ouvrages suivants : *al-Ashbah wa 'n-Naza 'ir*, par Jalal ad-Din as-Suyuti et Zayn al-Abidin ibn Nujaym, et *Majalat al- Ahkam al- 'Adliyah*.

[2] *Abou Daoud*